



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel :03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 166 SP 46

PV téléphonique de la Commission Sportive du 14.03.2025

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Messieurs, Vincent CABIN et Mickaël ROMOJARO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 15h00

Arrêté municipal

Match 53248495 du 16.03.2025 Gron Véron 1 – St Denis Les Sens 1 Coupe Prével

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Véron interdisant l'utilisation du terrain ce dimanche 16 mars 2025,
- Compte tenu de l'article 6 du règlement des coupes seniors, « *Les matchs sont joués aux dates fixées. En cas d'impossibilité liée à la praticabilité du terrain ou toute autre cause, le club recevant proposera un terrain de repli, à défaut le match se jouera chez l'adversaire.* »
- Donne ce match à jouer le 16 mars 2025 à 15h00 sur les installations de Saint Denis Les Sens.

Forfait général

La commission,

- Prend note du courriel du club de Paron en date du 12.03.2025 indiquant faire forfait général pour leur équipe réserve évoluant en D1,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats Seniors,
- Dit l'équipe Paron 2 en forfait général,
- Amende de 320€ au club de Paron pour Forfait Général Seniors après le 31/12 (amende 6.17).

Fin de la réunion : 15h30.

Le Président de séance,

SCHMINKE Didier

« *Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.* ».